



Tourcoing, le 11 mai 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : 31^{ème} Trophée des Séniors ASND-MDD
P.J. : Procédure d'inscription
Fiche de remboursement
Newsletter MDD

L'ASND organise le dimanche 12 octobre 2026 au domaine de La Sauldre, à la Ferté-Imbault, le 31^{ème} Trophée des séniors.

1°) Conditions de participation

L'épreuve se déroule sur une journée complète et se fait par équipe de 2.
La matinée est consacrée à une marche nature d'orientation dans le domaine avec des questions liées à l'environnement. Un tournoi de pétanque est programmé l'après-midi.
A l'issue de ces 2 épreuves, une remise des prix sera organisée. Un loto sera organisé en soirée avec comme remise des prix, des spécialités régionales apportées par les participants.

Les participants individuels qui n'ont pas de binôme sont invités à contacter le conseiller technique du trophée des séniors par mail : seniors@asnd.fr avant de s'inscrire. Les équipes pourront être constituées surplace.

Tous les participants devront être impérativement en possession de :
- une attestation de bon état de santé (case à cocher valant décharge de responsabilités) ;
- une participation de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais)

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 10 septembre 2026).

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent(e) de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas. La liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr).

ré

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût financier et environnemental (émissions équivalent CO2).

Attention : le remboursement s'effectuera sur la base des justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Pour des raisons budgétaires, il sera limité à **150€/véhicule pour 1 ou 2 personnes, 300€/véhicule de 4 personnes.**

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND du samedi soir au lundi matin..

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND du samedi soir jusqu'au lundi matin. Les participants seront logés au domaine de La Sauldre.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

- le conseiller technique du trophée des séniors, M. Richard Delattre : seniors@asnd.fr
06 33 01 31 83

- le secrétaire national ASND, M. Alexandre Caudron :

asnd.nationale@douane.finances.gouv.fr

06 33 87 94 12

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Patrice FRANÇOIS